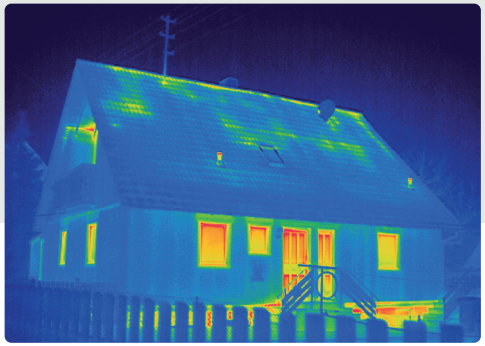
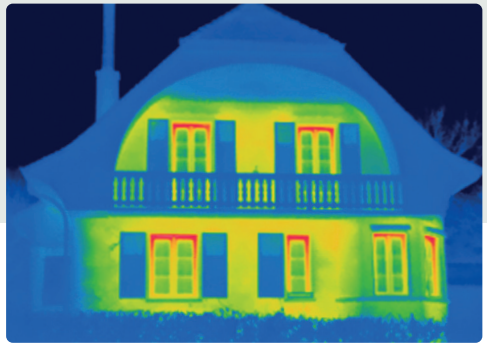




primeo energie

conseil_en_energie@primeo-energie.fr
primeo-alsace.fr/clients-particuliers/conseilenergie

primeo energie

Inscription à la

Campagne d'imagerie thermique

Veuillez glisser la carte d'inscription dans une enveloppe suffisamment affranchie et l'envoyer par la poste à l'adresse ci-dessous.

Inscription jusqu'au 31 janvier 2027

Primeo Energie
Agence Saint-Louis
26 Rue du Rhone
68300 Saint-Louis

Savez-vous où va la chaleur ?



Campagne d'imagerie thermique

au prix promotionnel de 50 € TTC

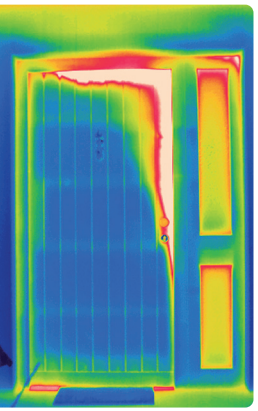
réservé aux propriétaires

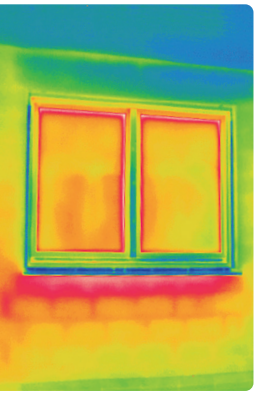
primeo-alsace.fr

primeo energie

Les images infrarouges de l'extérieur de votre maison fournissent des informations précieuses sur les défauts d'isolation thermique ou les ponts thermiques.

Nous vous indiquons les points faibles et vous donnons des conseils pour y remédier.







Vos avantages :

- Présentation de tous les éléments extérieurs enregistrés, y compris évaluation énergétique
- Estimation de l'opportunité d'une rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment
- Prix uniforme sans frais supplémentaires, qu'il s'agisse d'une maison individuelle, d'un immeuble collectif, d'une propriété par étages ou d'un bâtiment commercial

Nos prestations :

- Au moins six prises de vue extérieures de votre propriété à l'aide d'une caméra infrarouge grand angle haute résolution
- Évaluation individuelle, explication et analyse de vos images thermiques, présentées de manière claire et compréhensible dans un dossier
- Conseils pour remédier aux éventuels points faibles

Mise en oeuvre pendant la période d'action :
1er trimestre 2027

Intéressé?

Alors inscrivez-vous via le code QR ou renvoyez-nous le bon d'inscription dûment rempli par e-mail ou par courrier postal (sous enveloppe).

La date limite d'inscription est fixée au 31 janvier 2027

www.primeo-alsace.fr/clients-particuliers/conseilenergie.html

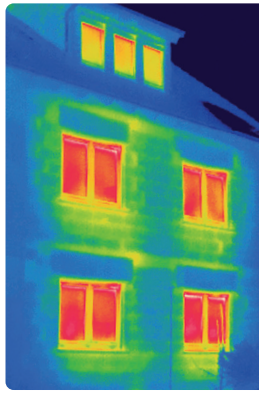
Remarques supplémentaires : Tous les propriétaires d'une maison individuelle, d'un immeuble collectif, d'un appartement en copropriété ou d'un immeuble commercial peuvent participer. La propriété doit être accessible en voiture. Aucun drone n'est utilisé.

Déroulement :

Après avoir inscrit votre bien immobilier à l'opération, vous recevrez dans les meilleurs délais une proposition de rendez-vous pour la réalisation des prises de vue sur place. La proposition, accompagnée d'informations complémentaires sur le déroulement du rendez-vous, vous sera envoyée au plus tard cinq jours à l'avance par e-mail et par courrier postal.

La présence des propriétaires et des locataires n'est pas obligatoire lors du rendez-vous. Cependant, le terrain doit être librement accessible et la maison doit être chauffée de manière uniforme. Les fenêtres doivent être fermées et les stores ouverts.

Après le rendez-vous, vos images seront évaluées et un dossier individuel d'images thermiques sera créé. **Nous vous enverrons le dossier par e-mail, accompagné d'une facture de 50,00 Euro TTC.**



Vous avez des questions concernant l' offre spéciale sur l'imagerie thermique ?

Alors contactez notre partenaire promotionnel ibih AG par e-mail ou par téléphone au :

Téléphone: +41 62 544 78 34
E-Mail: service@ibih.ch

Veuillez découper la carte-réponse et la renvoyer.

X Par la présente, je vous mandate pour la réalisation et l'évaluation d'images thermiques de ma propriété au prix de 50,00 Euro TTC :

En vous inscrivant, vous confiez à ibih AG la réalisation des images thermiques. Primeo Energie (Coopérative Elektra Birseck) se charge uniquement du traitement des inscriptions et établit la facture correspondante.

Adresse de facturation et coordonnées:

Prénom _____

Nom _____

Rue _____ Nr. _____

Code postal _____ Lieu _____

Adresse e-mail pour la notification des rendez-vous et l'envoi des résultats _____

Numéro de téléphone pour plus d'informations _____

Bien immobilier à enregistrer:

Rue _____ Nr. _____

Code postal _____ Lieu _____

Un immeuble correspond à une inscription. Les grands immeubles comportant plusieurs entrées ou dont la longueur d'un côté dépasse 50 mètres doivent, le cas échéant, être répartis sur plusieurs inscriptions.

Date _____ Signature _____